

ÉTAT DU PATRIMOINE DES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

L'année du patrimoine dans laquelle nous sommes entrés ne pouvait laisser indifférentes les bibliothèques, dépositaires d'une part essentielle du patrimoine intellectuel de notre pays.

Mais traiter de l'état du patrimoine dans les différents types de bibliothèques, en suivre la constitution, envisager les moyens d'assurer sa sauvegarde, définir les meilleures méthodes pour l'enrichir et l'exploiter, demanderait, si nous voulions aller au fond des choses, plus de temps qu'il ne m'en est imparti¹ et, surtout, de votre part, plus d'attention que je ne saurais raisonnablement attendre de votre patience.

Aussi, vais-je m'efforcer d'être concis en insistant cependant sur certains points qui me paraissent devoir être soulignés et en laissant de côté certains autres que je présume bien connus de vous.

**

Le patrimoine, en reprenant les définitions du Larousse et du Robert, est « un bien hérité de ses ascendants, un héritage commun » et ces définitions s'adaptent parfaitement aux bibliothèques publiques dont le patrimoine, qui est souvent l'héritage d'un long passé, constitue un bien commun mis par les collectivités dont elles relèvent à la disposition de tous ceux qui sont épris de culture et de saines distractions intellectuelles.

Cependant nous devons nous garder de ne considérer dans cette notion de patrimoine que son aspect statique et rétrospectif ; en ce qui nous concerne, gens des bibliothèques, le patrimoine est un acquit qu'il faut, certes, conserver, qu'il nous appartient de rendre vivant et utile, mais qu'il est aussi de notre devoir d'enrichir avant de le transmettre.

Un autre danger serait d'avoir du patrimoine une conception « élitiste » de bien uniquement précieux. Tout ce qui est entré, entre et entrera dans nos fonds est du patrimoine, qu'il s'agisse de l'Apocalypse de Saint-Sever, de la Bible Mazarine ou du dernier prix Goncourt.

LE DÉCOR ET LE MOBILIER

Dans nos bibliothèques, le cadre même dans lequel sont conservées leurs collections et évoluent le personnel et les lecteurs fait partie de leur patrimoine, surtout, bien évidemment, quand ce cadre, façonné par l'histoire, présente un intérêt particulier.

A Paris, par exemple, des ensembles aussi remarquables que les deux galeries Mazarine et Mansart de la Bibliothèque Nationale, ou que le somptueux vaisseau de la Mazarine, sont des éléments indiscutables du patrimoine de ces établissements et contribuent à leur prestige. Il en est de même, en province, pour des bibliothèques telles que la délicieuse et fragile « Librairie » capitulaire de Noyon, pour les nobles décors que l'on peut admirer, encore en place à Versailles, Valenciennes, Saint-Mihiel et Dijon, ou pour ceux qui, remontés dans d'autres locaux, nous accueillent à Épinal, Alençon, Saint-Omer, à la Bibliothèque municipale et inter-universitaire de Clermont-Ferrand, pour m'en tenir à quelques exemples.

De même, il existe dans le mobilier de nombreuses bibliothèques des pièces anciennes, souvent d'un grand prix, provenant de résidences royales, comme celles que conservent la Bibliothèque Nationale, la Mazarine et la Bibliothèque municipale de Versailles, ou de bibliothèques conventuelles, telles la célèbre roue à livres de l'Arsenal et l'étonnante table à pupitre mobile de la Bibliothèque municipale d'Autun, ou encore, comme ces globes terrestres et célestes, souvent de véritables monuments, que Mme Duprat, qui en a dressé minutieusement la liste pour la période antérieure à 1850, a rencontrés à la Bibliothèque Nationale, au Muséum, à Chalon-sur-Saône, à Beaune, à Senlis, et en bien d'autres de nos maisons.

Enfin, je citerai, car elles ont, à mes yeux, valeur exemplaire, ces reconstitutions de bibliothèques et de cabinets de travail de personnages notoires, qui nous restituent l'atmosphère dans laquelle ils ont vécu, comme, à Saint-Dié, le cabinet de travail de Jules Ferry et, à Vichy, la bibliothèque de Valéry Larbaud.

Cette part du patrimoine des bibliothèques françaises est évoquée dans l'ouvrage de M. André Masson, le *Décor des Bibliothèques* et, sur un point particulier, par Mme Duprat, dans l'inventaire que je viens de citer ; la publication de Pol Neveux et Émile Dacier : « *Richesses des bibliothèques provinciales de France* » ne la néglige pas non plus, mais il n'existe aucun relevé systématique donnant une vue complète de la question.

1. Cette communication a été présentée à la journée d'étude de l'Association de l'École nationale supérieure de bibliothécaires tenue le 1^{er} février 1980 sur le thème « Bibliothèques et patrimoine, hier, aujourd'hui et demain » dont les actes paraîtront au cours de l'année. Elle est publiée ici avec l'aimable autorisation de M. Arnoult, président de cette Association.

Faire cet inventaire serait un travail intéressant et utile, qui réserverait, j'en suis persuadé, d'heureuses surprises ; je pense, par exemple, aux décors Restauration de la minuscule, mais charmante, bibliothèque municipale de Baume-les-Dames, dans le Doubs et de la salle hexagonale de celle de Millau. Il ne faudrait pas manquer d'y faire figurer les bibliothèques, aujourd'hui désaffectées, mais dont les boiseries, toujours en place, perpétuent dans des établissements d'enseignement, des hospices, etc. le souvenir des collections rassemblées par des abbayes et des collèges religieux dont ils ont pris la suite, comme au Lycée Henri IV à Paris, à Auxerre, Colmar, Reims ou Saint-Riquier par exemple.

Une autre entreprise digne d'attention en cette année du patrimoine serait la remise en valeur de certains beaux vaisseaux envahis de nos jours par d'énormes épaves par suite de l'embouteillage qui sévit dans des bibliothèques guettées par l'asphyxie, tels qu'on peut en voir à Chalon-sur-Saône (où la situation s'est grandement améliorée), à Dole, à Amiens ; je pense aussi au décor Louis XV raffiné de la bibliothèque de l'Évêché de Verdun, véritable salon, aujourd'hui dépendance de la bibliothèque municipale et qui est une belle au bois dormant fort décrépite. Pour apprécier les résultats que peuvent donner des restaurations menées avec goût, je vous engage à visiter, à la Bibliothèque municipale de Troyes, la vaste et noble nef, où, maintenant, les boiseries de la bibliothèque de Clairvaux et le fonds ancien qu'elles renferment sont pleinement mis en valeur et, dans sa somptuosité retrouvée, la Bibliothèque des Cardinaux au château des Rohan à Strasbourg.

Ce recensement, cette mise en valeur, seraient d'autant plus utiles que, pour des raisons diverses, la France est moins riche en décor et en mobilier anciens des bibliothèques que d'autres pays d'Europe, Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie ou Portugal et que cette part de notre patrimoine mérite par conséquent que l'on veille sur elle avec une particulière attention.

LES COLLECTIONS

Provenant des biens mis à la disposition de la Nation sous la Révolution, des confiscations de bibliothèques de séminaires et d'évêchés lors de la Séparation de l'Église et de l'État, de concessions ministérielles, de libéralités particulières, d'achats effectués sur des crédits de l'État et de collectivités locales, du dépôt légal, etc., les collections des bibliothèques sont, dans leur grande majorité, constituées de livres et de périodiques.

Mais, elles peuvent aussi comprendre des estampes et des photographies, des cartes et des plans, des monnaies et des médailles et toutes sortes de documents d'une prodigieuse variété allant d'une bouteille d'eau minérale (à Vichy, naturellement, dans le fonds Larbaud) au célèbre trône dit de Dagobert à la Bibliothèque Nationale. De nos jours, l'audiovisuel fait une entrée en force dans ce patrimoine avec les

disques, les bandes magnétiques, les cassettes, les diapositives et ces media, qui sont loin d'avoir dit leur dernier mot, sont appelés à prendre une place de plus en plus importante dans la composition des fonds.

**

Je ne parlerai pas de la façon dont se sont constitués les fonds anciens ; la thèse de M. Henri Comte, publiée en 1977 aux Presses de l'ENSB, dit à ce sujet l'essentiel. Je rappellerai simplement que, dans les fonds de livres anciens, sont considérés comme tels tous ceux parus avant 1811, mais seuls ceux provenant des confiscations révolutionnaires restent, même quand ils ont été mis à la disposition des villes, la propriété inaliénable et imprescriptible de l'État ; on peut en dire autant des ouvrages entrés dans les collections publiques à la suite de la Séparation et de ceux provenant du dépôt légal.

C'est là une notion qu'il n'est pas toujours facile de faire admettre par certaines municipalités qui comprennent mal que, contrairement aux autres ouvrages conservés dans leur bibliothèque, les livres anciens ne relèvent pas, sauf exception, du domaine communal. Il est à noter, par ailleurs, comme les exemples donnés par M. Comte le font ressortir, que le domaine public communal bénéficie du même statut juridique que celui de l'État, ce qui peut se révéler utile si l'on est amené un jour à revendiquer la restitution d'un document volé.

Il est un autre aspect de la vie des fonds qui ne saurait être passé sous silence :

Aujourd'hui, où la marée montante de la production imprimée menace de submersion nombre d'établissements, où, dans les sections de prêt, tant d'ouvrages vieillissants et de volumes en loques doivent être retirés des rayons, le problème des aliénations, jugées pourtant par tous inévitables, reste un point délicat sur lequel s'est penché notre ami, M. Noé Richter et que devra s'appliquer à résoudre cette loi sur les bibliothèques depuis longtemps espérée et dont l'utilité et l'urgence me paraissent évidentes.

Je ne vous cacherai pas que, si nécessaire que soient souvent les mises au pilon, je crains qu'elles ne conduisent parfois, avec les meilleures intentions du monde, à des destructions regrettables. Voici un exemple : j'ai eu l'occasion d'être appelé en consultation par la bibliothécaire d'une bibliothèque municipale de la région parisienne accablée par une masse de romans du début du siècle, strictement vêtus de noir, d'une qualité littéraire pour le moins discutable et propres à rebuter le public jeune et épris de nouveautés qu'elle s'efforçait, très efficacement, d'attirer. Dans ses locaux, où le magasin était réduit à sa plus simple expression, la mise au pilon de ces volumes était la solution logique ; or, dans le tas, se trouvaient des œuvres d'auteurs, oubliés de nos jours, mais qui avaient eu leur moment de notoriété dans d'autres parties de la France d'où ils étaient originaires, ainsi que des livres sortis de presses provinciales jadis célèbres et aujourd'hui disparues ; ils pouvaient, les uns et les autres, intéresser certaines grandes bibliothèques régionales, ce qui,

à la vérification, s'avéra exact pour la majorité d'entre eux et permit de combler quelques lacunes dans des fonds locaux.

A ce propos, j'attire votre attention sur le point suivant : pressé par le manque de place, un bibliothécaire peut avoir l'idée, bonne en soi, de se défaire de ses doubles au profit d'un établissement qui serait content de les accueillir. N'envisagez cette opération qu'après avoir comparé longuement les exemplaires, surtout s'il s'agit de livres anciens ; les spécialistes en la matière vous diront que les doubles véritables n'y sont pas si fréquents qu'il paraît de prime abord, et que, sans parler, naturellement, des éditions successives d'un même texte, ou des différences qui peuvent naître des reliures, des marques de possession, de notes manuscrites intéressantes, etc., deux exemplaires d'une même édition sont susceptibles de présenter des différences peut-être minimes en apparence, mais propres à transporter de joie un historien du livre ; pour avoir méconnu cette vérité, il est arrivé à plus d'un bibliothécaire de dépouiller son fonds de volumes qu'il aurait dû soigneusement conserver. En ce domaine délicat et qui pose d'ailleurs des problèmes administratifs, il me paraît indispensable de consulter l'Inspection générale préalablement à toute décision.

Pour les ouvrages dont la conservation est souhaitable, mais qui, par suite de l'encombrement, ou pour toute autre raison, ne pourraient plus être gardés par un établissement, le transfert dans une bibliothèque régionale ayant vocation à emmagasiner des volumes déposés aussi bien par des bibliothèques municipales, que par des bibliothèques universitaires et des bibliothèques centrales de prêt serait une solution séduisante, assez utopique, reconnaissons-le, à notre époque où les structures administratives sont lourdes, les crédits rares, et où le manque de place se fait sentir presque partout ; sur ce dernier point, je ne vois actuellement, dans toute la France provinciale, que la bibliothèque municipale de Lyon, avec son imposante tour à livres, à posséder une capacité de stockage suffisante pour pouvoir jouer, au moins pour un temps, ce rôle de silo régional.

**

Le patrimoine des bibliothèques, tel qu'il fut patiemment constitué au fil des ans et au hasard des apports, comprend, nous l'avons vu, une grande variété de documents et la Bibliothèque Nationale nous en apporte l'éblouissante démonstration. Sans entrer dans le détail des fonds spéciaux susceptibles de se trouver dans un établissement, je voudrais, cependant, dire un mot des médailles qui sont, comme les estampes, et contrairement à ce que croient certains, du domaine des bibliothèques et non des musées ou des archives.

D'importance très inégale, il existe des collections numismatiques dans d'assez nombreux établissements ; sauf d'heureuses exceptions, elles sont mal classées, peu inventoriées et se présentent souvent sous la forme d'un meuble encombrant dormant dans un coin du magasin.

Dans beaucoup de cas, ces collections n'offrent qu'un intérêt relatif : il est rare, cependant, qu'au moins en ce qui concerne la numismatique régionale, elles ne réservent pas quelques bonnes surprises. C'est là, d'ailleurs, dans la plupart des cas, leur véritable raison d'être, et je ne saurais trop vous conseiller, pour tout ce qui se rapporte à la vie locale, d'accroître cette section de vos fonds, ou, si elle n'existe pas encore, d'en créer une.

En dehors des anciens monnayages seigneuriaux, des jetons et des mereaux, des frappes des ateliers royaux de province, qu'il est toujours bon d'acquérir toutes les fois que l'occasion se présente et que vos moyens le permettent, il existe dans chaque région une production moderne ayant un intérêt documentaire certain et qu'il faut saisir vite car elle se raréfie rapidement : médailles d'honneur communales, médailles de concours, médailles à l'effigie d'une « illustration » du terroir, insignes de sociétés, etc. ; récolté en temps utile, ce menu trésor, qui d'ailleurs n'est pas forcément sans qualité artistique, fera dans quelques décennies la joie de vos successeurs.

L'exploitation de ces fonds spéciaux, de numismatique ou autres, n'est pas facile. Pour pouvoir les rendre utilisables, il faut d'abord les classer et les cataloguer et, bien que les bibliothécaires soient censés pouvoir traiter *de omni re scibili*, rares sont les établissements disposant dans leur personnel de spécialistes aptes à effectuer ce travail. Il existe bien, de ci, de là, des érudits ayant de précieuses « marottes », souvent d'une indéniable compétence, mais faire appel à eux peut n'être pas toujours sans poser des problèmes ; d'autre part, si la complaisance de nos collègues spécialistes attachés aux différents départements de la Bibliothèque Nationale est grande, on ne saurait compter sur eux pour une opération d'une certaine durée. Quelques missions ont bien été accomplies par certains d'entre eux ; si elles ont permis, surtout en musique et en numismatique, d'utiles recensements des fonds provinciaux, elles ne pouvaient aboutir à la réalisation de ces catalogues détaillés, si possible exhaustifs, qu'attendent de nous les chercheurs.

Il n'y a, pour l'heure, aucune solution à ce problème ; en des temps moins difficiles, on la trouverait peut-être dans la création d'une équipe de spécialistes que je verrais volontiers ayant son port d'attache à la Bibliothèque Nationale pour des raisons de facilité dans la documentation, mais dégagée de toute obligation professionnelle autre que celle d'aller de bibliothèque en bibliothèque classer, cataloguer et mettre ainsi à même d'être exploitées toutes ces richesses mal connues de notre patrimoine. Il n'est pas interdit de rêver...

Si nous devons gérer « en bons pères de famille » le patrimoine qui nous est confié, nous avons vu que nous sommes dans l'obligation, toutes les fois que cela nous est possible, de l'enrichir en éléments susceptibles à notre avis d'acquérir une valeur permanente liée au caractère de notre établissement et à la spécificité de ses fonds.

Cette politique d'enrichissement et de valorisation du patrimoine peut être passionnante, mais elle est difficile à mener car elle demande dans le manie-

ment des crédits beaucoup de doigté ; il n'est pas toujours facile, en effet, de résister à des tentations séduisantes pour l'enrichissement du patrimoine, mais onéreuses, ou, au contraire, de ne pas privilégier les acquisitions de consommation courante au détriment de celles que nous devrions faire les yeux fixés sur l'avenir.

Il arrive que des bibliothèques, municipales dans la grande majorité des cas, se voient proposer des documents d'un vif intérêt, mais dont le prix excède les possibilités de l'établissement ; la chasse aux crédits exceptionnels et aux subventions s'impose alors et l'on peut, avec beaucoup de ténacité et de diplomatie, en obtenir de divers côtés ; la part de l'État, au temps de l'ancienne Direction des bibliothèques, était loin d'être négligeable et son impact psychologique sur les autorités locales fut souvent déterminant. Ces crédits spéciaux ont disparu depuis quelques années. Nous avons cependant bon espoir que cette politique d'aide aux bibliothèques, tout au moins pour ce qui est du Ministère de la culture, sera reprise, peut-être même étendue.

Dans les perspectives d'avenir du patrimoine des bibliothèques il est un dernier point que je veux aborder rapidement, c'est celui des nouveaux media. Ceux-ci sont l'objet d'un engouement croissant et s'usent en conséquence ; n'oubliez pas cependant qu'un jour, pour peu que les supports de ces media se comportent bien au point de vue conservation, vos successeurs seront heureux de trouver, mis en réserve à leur intention, les documents sonores et visuels que vous aurez pu rassembler pour témoigner des préoccupations intellectuelles, sociales et politiques de votre temps et de votre région.

**

J'aborde maintenant un point dont je n'ai pas besoin de souligner la gravité dès qu'il s'agit du patrimoine, sa conservation. Les problèmes qu'elle pose sont nombreux et d'autant plus difficiles à résoudre que l'établissement est plus important et que ses collections sont plus variées.

Un premier point à envisager est celui des locaux ; leur aménagement, les conditions de salubrité qu'ils offrent, peuvent avoir sur la conservation des documents une influence déterminante, qui s'avèrera vite néfaste si ces locaux sont mal exposés, trop lumineux, trop chauds, trop humides ou, au contraire, trop secs. La lumière naturelle pénétrant largement dans un magasin accélèrera cette dégradation des papiers, sur laquelle je reviendrai et décolorera les reliures ; celles-ci souffriront aussi d'un excès de chaleur et de sécheresse qui durcira les cuirs et rendra les charnières cassantes.

Un excès d'humidité ne sera pas moins nuisible, surtout s'il se conjugue avec de la chaleur ; cette double action favorisera la multiplication des bactéries et des insectes, d'autant plus redoutables qu'ils s'attaquent le plus souvent à des fonds anciens peu consultés où, vus de l'extérieur, les ravages seront difficiles à déceler. C'est pourquoi, il serait bon de pratiquer périodiquement des sondages dans ces

fonds, de les dépoussiérer (la poussière est aussi l'ennemi du livre) et indispensable de les traiter énergiquement à la moindre alerte. Les dégâts causés par ces agents de destruction vont très vite et peuvent devenir irrémédiables quand ils sont le fait, par exemple, de la prolifération du mûre, ou d'une invasion de termites.

Je n'ai, naturellement, pas besoin de préciser que certains locaux exigent, pour être utilisés dans de bonnes conditions, des précautions particulières tels ceux situés dans les combles ou sous une terrasse, ou encore en sous-sol. Aménagés en magasin sans être assainis et climatisés, ils peuvent être désastreux pour les collections qui y seront placées. N'hésitez pas, toutes les fois que des installations de ce genre ne pourront être évitées, à faire appel aux sages avis de l'Inspection générale et des services techniques de la Direction du livre.

**

Nous arrivons aux problèmes d'entretien et de restauration des fonds, problèmes essentiels pour la sauvegarde de notre patrimoine, mais aussi, hélas, problèmes qui sont loin d'être résolus tant, dans leur grande majorité, nos bibliothèques, qu'elles dépendent des Universités ou de la Culture, sont sur ce point pratiquement désarmées.

Les livres anciens tiennent dans ces problèmes une place que je ne saurais sans mauvais goût qualifier de privilégiée ! Les « invalides » ne s'y comptent plus et les moyens dont dispose notre pays pour les sauver sont, dans l'ensemble, et malgré quelques progrès au cours des dernières années, dérisoires quand on les compare aux besoins.

Si la Bibliothèque Nationale, compte tenu des améliorations récentes, va être convenablement équipée pour faire face à la désinfection des fonds et aux restaurations, avec ses installations de Versailles, un atelier central de restauration, dix ateliers de départements et un effectif de 82 spécialistes (sans compter l'atelier en cours de création dans le Centre de conservation du livre qui s'est ouvert au château de Sablé), si les grands établissements parisiens, où les fonds sont, d'ailleurs, en général mieux conservés qu'en province, disposent presque tous d'un atelier, même si celui-ci est souvent peu étoffé, ailleurs, c'est à peu de chose près le désert.

Il existe bien des ateliers de restauration, ou des restaurateurs travaillant dans des ateliers de reliure de quelques grandes bibliothèques provinciales, comme à Lyon, Grenoble et Colmar ou encore à la BNU de Strasbourg, mais ces ateliers ayant un personnel peu nombreux, sont exclusivement affectés aux besoins de l'établissement ; les seuls qui effectuent des restaurations pour d'autres bibliothèques sont celui de la Bibliothèque Nationale et celui fonctionnant avec du personnel d'État dans les locaux de la Bibliothèque municipale de Toulouse.

Mais le nombre de volumes qui peuvent ainsi être restaurés annuellement par tous ces ateliers reste très faible. Reconnaissons, cependant, que la Direction

du livre a fait un effort certain pour accroître les crédits affectés par l'État à la restauration des fonds anciens conservés dans les bibliothèques municipales. Pour 1980, ce crédit est de 450 000 F. De son côté, le Service des bibliothèques au Ministère des universités consacre, par an, 10 000 F en moyenne à des restaurations d'ouvrages appartenant à des fonds de livres anciens précieux pouvant exister dans certaines bibliothèques universitaires, telles, en particulier, la Sorbonne, les Bibliothèques universitaires de Lille, de Montpellier, de Toulouse, et la BNU de Strasbourg.

Pour la masse des « éclopés » qui gisent sur nos rayons, et qui n'ont pas l'espoir d'un prompt traitement, il n'est d'autre recours que quelques palliatifs, qui, du moins, éviteront l'aggravation de leur état : les communiquer le moins possible, naturellement, les barder de sangles quand les plats des reliures se détachent, mettre dans des boîtes les plus endommagés.

Permettez-moi d'insister sur deux points qui me paraissent importants en matière de restauration : même si vous disposez dans votre atelier d'un bon relieur, s'il n'a pas acquis une spécialisation de restaurateur, ne lui confiez que des réparations qui n'engagent pas l'essentiel de la reliure ; on peut être un excellent relieur, et, en péchant par ignorance, un mauvais restaurateur, je l'ai, malheureusement constaté plus d'une fois.

D'autre part, je sais qu'il existe des artisans restaurateurs en qui l'on peut avoir entière confiance et qui éviteront pour nos livres ces restaurations radicales qu'affectionne le secteur privé et qu'à juste titre nous condamnons ; elles altèrent, en effet, l'authenticité du volume ainsi traité et, de surcroît, elles risquent de faire disparaître des éléments utiles à la connaissance de son histoire ; mais ce sont là d'heureuses exceptions et la plus grande prudence est de rigueur dans ce domaine. Le meilleur conseil qui je puisse donner est, toutes les fois qu'un problème de restauration se posera pour vous, d'en saisir votre inspecteur général, qui peut vous aider de ses conseils, qui est aussi à même d'obtenir des crédits pour la remise en état d'ouvrages anciens de votre fonds.

**

Il faudra bien régler, un jour, le problème global de la sauvegarde de ces fonds anciens, qui sont une partie importante et irremplaçable de notre patrimoine ; nous n'avons pas le droit de les laisser se dégrader lentement comme ils continuent un peu partout à le faire et je pense qu'un plan d'ensemble devrait être adopté pour leur sauvetage, quitte à ne le réaliser que progressivement.

Je verrais volontiers, en dehors de l'atelier central de la Bibliothèque Nationale, qui serait le recours pour des travaux exigeant une technicité d'un haut niveau, la création en province de cinq ou six centres régionaux ayant vocation à effectuer des restaurations pour toutes les bibliothèques de leur ressort, quel que soit leur statut ; ces centres devraient aussi disposer d'une équipe susceptible de

se déplacer à la fois pour assurer au moyen d'un autoclave de grande capacité monté sur camion la désinfection des fonds des bibliothèques dépourvues de moyens techniques et aussi d'organiser dans des établissements ne disposant que d'un personnel réduit et peu qualifié ces opérations de nettoyage et de réparations qui, entreprises à temps, sauveraient bien des volumes promis, autrement, un jour ou l'autre à des restaurations onéreuses et délicates.

Au cours de ces dernières années, certaines bibliothèques municipales ont bénéficié de l'aide de la Direction du livre pour des opérations ponctuelles de nettoyage et d'entretien des fonds anciens (une somme de 170 000 F permettra d'en subventionner d'autres en 1980). Les excellents résultats obtenus ne peuvent que faire souhaiter que ces traitements soient systématisés et étendus à l'ensemble des bibliothèques publiques possédant de ces fonds.

**

Il est un grave problème que je ne saurais passer sous silence, car il concerne l'avenir d'une part importante du patrimoine de toutes les bibliothèques, c'est celui posé par la mauvaise conservation des papiers à base de fibres de bois dont l'emploi s'est répandu dans le monde occidental à partir du troisième quart du XIX^e siècle.

La consommation du papier n'ayant, en effet, pas cessé de croître tout au long de ce siècle en raison, notamment, du développement de la presse, la pâte à papier à base de chiffon, qui est relativement inaltérable, ne suffisait plus pour répondre à la demande. Il devenait nécessaire de découvrir une nouvelle matière première, abondante, peu onéreuse et facile à travailler ; on la trouva dans les bois tendres, bouleau, tremble, sapin, particulièrement nombreux dans les forêts du nord de l'Europe et du Nouveau Monde, dont l'épais tapis paraissait alors inépuisable.

Or, le traitement chimique et mécanique intense que doivent subir ces bois pour être transformés en pâte à papier, produit une désagrégation de la fibre cellulosique et une acidification qui provoque un brunissement progressif du papier ainsi obtenu et qu'accélère l'action de la lumière. Les feuillets deviennent alors durs et cassants, leurs bords s'effritent, les fonds des cahiers se détachent. Ce phénomène est particulièrement sensible sur les journaux dont les papiers sont en général d'une qualité plus médiocre et il semble que, pour des raisons encore mal connues, liées sans doute dans les grandes villes à la pollution de l'air, il tendrait à s'accélérer.

On s'en est inquiété dans plusieurs pays ; en France, il a donné lieu en 1978-1979, à l'initiative de l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale, à une vaste enquête sur l'état, devenu préoccupant, des fonds de certains départements où l'autodestruction des papiers modernes, avait été constatée ; cette recherche a été étendue, en cours d'opération, aux problèmes de conservation qui se posent pour d'autres types de documents tels que les clichés sur verre, les pellicules et les épreuves photographiques.

Je ne m'étendrai par sur le déroulement de cette enquête qui a porté sur les fonds de huit départements, ainsi que sur les collections du Service photographique, mais, pour que vous puissiez apprécier la gravité du mal, je vous dirai qu'elle a permis de recenser, au département des livres imprimés, environ 660 000 volumes ou brochures à des stades divers de brunissement et 670 000 dont la surface est devenue à ce point friable qu'ils ne peuvent plus être communiqués. Au département des périodiques, c'est autour de sept millions que se situe le nombre des feuilles de journaux dont la restauration s'impose. Dans les autres départements concernés, des chiffres aussi inquiétants pourraient être mentionnés.

En face de cette « montée des périls » qui, je ne saurais trop y insister, ne menace pas dans notre pays que le patrimoine de la seule Bibliothèque Nationale, même si c'est là qu'elle a pris les proportions les plus alarmantes, nous ne sommes pas entièrement désarmés. Tant en France qu'à l'étranger, des solutions partielles ont été trouvées, des recherches sont en cours qui permettront, on peut l'espérer, de mettre au point une parade définitive à cette désintégration des papiers modernes.

Le Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques, que dirige Mme Flieder, y travaille activement en liaison avec des laboratoires de différents pays, dont le Canada et les États-Unis. Pour l'heure, on connaît un procédé efficace pour stopper ce processus de désintégration du papier, c'est l'immersion des imprimés malades dans une solution aqueuse à base de borax ou de bicarbonate de magnésium et celle des manuscrits, dont l'encre est soluble dans l'eau, dans une solution alcoolique à base d'hydroxyde de baryum. L'inconvénient de ce traitement est qu'il ne peut être pratiqué que feuille à feuille ; il est donc fort long et, de surcroît, il ne peut s'appliquer aux livres brochés ou reliés, sauf à les « casser ».

On oriente les recherches vers un traitement de masse, peut-être gazeux, applicable sous vide simultanément à un nombre important de volumes, qu'ils soient ou non reliés. En l'état présent des travaux, on n'a pas encore trouvé de solution qui garantirait le document traité contre toute reprise du processus de désintégration.

**

Les cartes, les plans, les estampes, sont, de même d'ailleurs que les livres manuscrits ou imprimés, exposés à un autre danger, danger qui va croissant dans nombre de bibliothèques, c'est celui qui naît d'une manipulation trop fréquente, soit par communication directe, soit par l'exécution répétée de reproductions. Pour tous les documents, quels qu'ils soient, les manipulations nombreuses sont nuisibles ; c'est particulièrement vrai pour les papiers modernes, déjà malades, dont elles accélèrent la dégradation. Nous savons tous aussi dans quel état les opérations de microfilmage et de photocopie peuvent mettre les reliures, surtout anciennes, dont les charnières sont souvent fragiles et combien les photographies faites sans précaution peuvent, au même titre qu'une exposition prolongée à la lumière,

altérer dans un manuscrit la fraîcheur du texte et celle de l'illustration.

Pour pallier ces graves inconvénients, la Bibliothèque Nationale a entrepris une campagne de reproductions par clichés, microfilms et microfiches suivant le type de document à reproduire, avec un triple objectif :

1° ne plus communiquer les originaux, sauf motifs particuliers ;

2° être à même de satisfaire à partir d'un négatif toutes les demandes de reproduction ;

3° constituer des archives de sécurité.

La réalisation de ce programme assurera une plus grande longévité à des documents dont beaucoup sont rares, voire uniques ; cette campagne de reproduction est donc appelée à jouer un rôle important dans la sauvegarde du patrimoine de la Bibliothèque Nationale. L'application systématique d'un plan semblable, *mutatis mutandis*, naturellement, et avec des moyens financiers et autres appropriés, est souhaitable, au moins dans les grands établissements parisiens et provinciaux, pour commencer.

Cette politique aurait un autre avantage, celui de permettre, dans les expositions, dont la multiplication dans les bibliothèques est, par ailleurs, souhaitable, de substituer des reproductions d'une parfaite fidélité, comme on sait les faire aujourd'hui, à des originaux précieux et fragiles, d'éviter aussi cette présentation quasi permanente dans des vitrines de documents rares : manuscrits enluminés, autographes, reliures, livres à gravures, chères à certains bibliothécaires et qui s'avère désastreuse à la longue pour ces pièces choisies, naturellement, parmi les plus belles du fonds.

Sur le plan de sauvegarde des collections de la Bibliothèque Nationale, qui a été évoqué à de nombreuses reprises tant dans la presse que dans les assemblées parlementaires et au gouvernement, je signale, à ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore lu, l'article de M. Le Rider : « Sauvegarde des documents de la Bibliothèque Nationale » dans le numéro de septembre 1979 du *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*. Un autre article sur le même sujet m'a été demandé pour la *Revue Française d'Histoire du Livre* ; il a paru dans le numéro 24, 3^e trimestre 1979, sous le titre : « La Conservation des documents et ses problèmes : un exemple, la Bibliothèque Nationale de Paris ».

Un crédit de 10 millions a été ouvert au Ministère des universités en 1980 pour le démarrage de ce plan ; il doit être, en principe, renouvelé chaque année jusqu'à l'achèvement du programme de sauvegarde prévu pour devoir être réalisé en une douzaine d'années.

**

Je passerai rapidement, pour ne pas être trop long, sur l'exploitation du patrimoine. On peut noter à propos de cette exploitation que la politique de reproduction des documents dont j'ai parlé, faciliterait l'utilisation des fonds en permettant de multiplier, sans inconvénients pour les documents eux-

mêmes, ni contraintes pour les utilisateurs, tant les communications sur place que les prêts au dehors.

L'exploitation des fonds commence, naturellement, par leur recensement et cela est particulièrement valable pour les fonds anciens ; le Service du livre ancien nous avait donné là-dessus de vastes espoirs, hélas évanouis. Si, notamment, on avait pu étendre à toutes les régions l'implantation d'antennes de ce service, comme celle qui, pendant quelques années, a fonctionné avec un plein succès à Montpellier grâce à notre collègue, Mlle Lefèvre, la connaissance et l'utilisation des fonds anciens de province en auraient été grandement facilitées.

Pour l'exploitation de notre patrimoine de livres anciens, il reste, en effet, dans un domaine où de larges étendues sont encore pratiquement en friche, un immense travail à accomplir, surtout en province : dépistage des fonds dans les petites bibliothèques publiques et les bibliothèques privées, sociétés savantes, séminaires, etc., catalogage, pour lequel tant d'établissements sont dépourvus de moyens et, aussi, collaboration avec les milieux universitaires et les érudits locaux.

Sur le livre ancien en général et, en particulier, sur les problèmes ardues de catalogage, je n'ai pas besoin de vous conseiller la lecture des Actes des journées d'étude organisées par l'AENSB en novembre 1975 sur les *Fonds anciens des bibliothèques françaises* ; il y a là une mine de renseignements que, j'en suis persuadé, vous avez déjà largement exploitée.

Parmi les entreprises bibliographiques qui nous permettent de mieux connaître la richesse de notre patrimoine en livres anciens, il en est deux dont je vous parlerai. La première est le *Catalogue Général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, dont l'acte de naissance a été dressé le 3 août 1841 et qui, depuis lors, s'est poursuivi opiniâtement presque sans interruption ; après une première série in-4° de 7 volumes, il en sera à la fin 1981 au tome 63 supplément au catalogue de la Bibliothèque municipale d'Avignon de la série in-8°. Parmi les établissements dont les manuscrits sont décrits, figurent surtout des bibliothèques municipales, mais on y trouve aussi certains grands établissements parisiens, des bibliothèques universitaires et même des dépôts d'archives. Ce *Catalogue général* est toujours en cours de publication sous la responsabilité maintenant de M. l'Inspecteur général Thomas ; il sera désormais publié en collaboration entre la Direction du livre et l'Institut de recherche et d'histoire des textes.

La seconde entreprise, dont je tenais à souligner l'importance, n'en est qu'à ses premiers pas. Il s'agit du *Catalogue général des incunables des bibliothèques provinciales françaises*. Sa publication sera assurée par la Société des bibliophiles de Guyenne, qui fait déjà paraître la *Revue française d'histoire du livre* ; un accord a été passé à cet effet entre cette société et la Direction du livre ; la conduite générale de l'entreprise a été confiée à M. l'Inspecteur général Desgraves.

Ce catalogue recensera, région par région, tous les incunables conservés dans les dépôts publics et, éventuellement, dans des bibliothèques privées et en

donnera une description sommaire avec référence aux instruments bibliographiques déjà parus, mais en insistant sur les inédits et sur les caractères particuliers de chaque exemplaire. Dans chaque région un conservateur spécialisé dans le livre ancien a la responsabilité de ce travail ; il bénéficie de la part de la Direction du livre de frais de mission et de secrétariat.

Le premier de ces catalogues, paru en 1979, est celui de la région Champagne-Ardenne par M. Arnoult ; suivront à une cadence prévue de deux environ par an les régions suivantes déjà en chantier : Languedoc-Roussillon, par Mlle Lefèvre ; Midi-Pyrénées, par M. Péligré ; Pays de la Loire, par M. Torché ; Nord, par M. Barbier ; Haute-Normandie, par Mlle Fons ; Basse-Normandie, par M. Girard ; de plus, M. Arnoult a rédigé des instructions sur la rédaction de ces catalogues, qui seront remises aux responsables de chacun des inventaires régionaux.

Je sais que les auteurs de ce projet souhaitent mettre le plus rapidement possible dans sa totalité ce bel instrument de travail à la disposition du monde savant, aussi je recommande chaudement cette entreprise à tous ceux qui, notamment dans les régions non encore explorées, portent au livre ancien un particulier intérêt.

Enfin, je ne veux pas passer sous silence cette autre entreprise de longue haleine qui, bien que consacrée à un seul établissement, est si utile à tous les bibliothécaires ayant à identifier des livres anciens, j'ai nommé, vous n'en serez pas surpris, le *Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale*. Sa publication, commencée en 1897, s'est notablement accélérée ces dernières années ; il en est à la lettre Z et son achèvement définitif est prévu pour 1981.

**

Il est temps de conclure cet exposé dont j'ai conscience, cependant, qu'en dépit de sa longueur, il n'a pas, pour le thème de réflexion qui m'était proposé, épuisé le sujet.

Ces quelques propos vous auront, je l'espère, permis, malgré tout, de mieux mesurer, en regard de la place qu'occupent les bibliothèques dans le patrimoine intellectuel de notre pays et du rôle éminent qu'elles sont, plus que jamais, appelées à y jouer, quels progrès ont déjà pu être accomplis dans ce domaine, mais ils témoignent aussi du long chemin qui doit encore être parcouru avant que cette part du patrimoine national qui est la nôtre soit totalement à l'abri des dangers, avant que soient réunies toutes les conditions d'un développement harmonieux de ses fonds, avant que puisse être pleinement assurée au profit de l'ensemble des hommes épris de culture, cette ouverture libérale de ses richesses, devenues partout accessibles et partout répertoriées, qui est le facteur essentiel du rayonnement de la cité des livres.

Maurice CAILLET

Inspecteur général honoraire des bibliothèques